



INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DU HAINAUT

Foire aux questions

Ecole des Cadets

Quelles sont les conditions pour s'inscrire à l'Ecole des cadets?

- Tu dois être né en **2001** ou en **2002**



Que dois-je faire pour m'inscrire?

- Tu dois compléter le formulaire d'inscription en ligne :
<http://ipfh.hainaut.be/epfh/cadets>
- Envoyer ton dossier d'inscription complété à l'Ecole du Feu
 - Tu peux le télécharger ici : <http://ipfh.hainaut.be/epfh/cadets>
 - Une fois complété, imprime-le et envoie-le par voie postale à

Institut Provincial de Formation du Hainaut
Ecole Provinciale du feu du Hainaut- Ecole des Cadets
Route d'Ath, 25-35
7050 Jurbise



Une fois mon inscription complétée que dois-je faire?

- Tu dois réussir le Certificat d'aptitude fédérale qui comporte un **test cognitif** et un **test d'habileté manuelle**. Tu dois impérativement réussir les deux épreuves.



En quoi consiste le test cognitif?

- Le test de compétence se compose de **60 questions** auxquelles vous devez répondre en 90 minutes. Ces questions sont du niveau de la sixième année de l'enseignement secondaire professionnel.



En quoi consiste le test d'habileté manuelle?

- Les zones de secours cherchent surtout des "MacGyver". En effet, en tant que pompier, vous serez amené à utiliser souvent du matériel technique. Il s'agit donc de savoir mesurer, scier, forer et visser. Au total, vous devez réussir deux épreuves pratiques.

Inspiré de: <http://jedevienspompier.be>



Combien coûte la formation?

- La formation est gratuite. Néanmoins, une caution de **200 euros** est demandée en début de formation. Celle-ci vous sera restituée en fin de cursus si l'équipement prêté n'a pas été endommagé.



Si je suis cette formation, dois-je arrêter l'école?

- **Non, Surtout pas!**

Cette formation est complémentaire à ton cursus scolaire. D'ailleurs celle-ci est organisée uniquement les samedis et durant les congés de printemps.

Quand se déroule la formation?

- De septembre à juin, les samedis et durant les vacances de printemps.



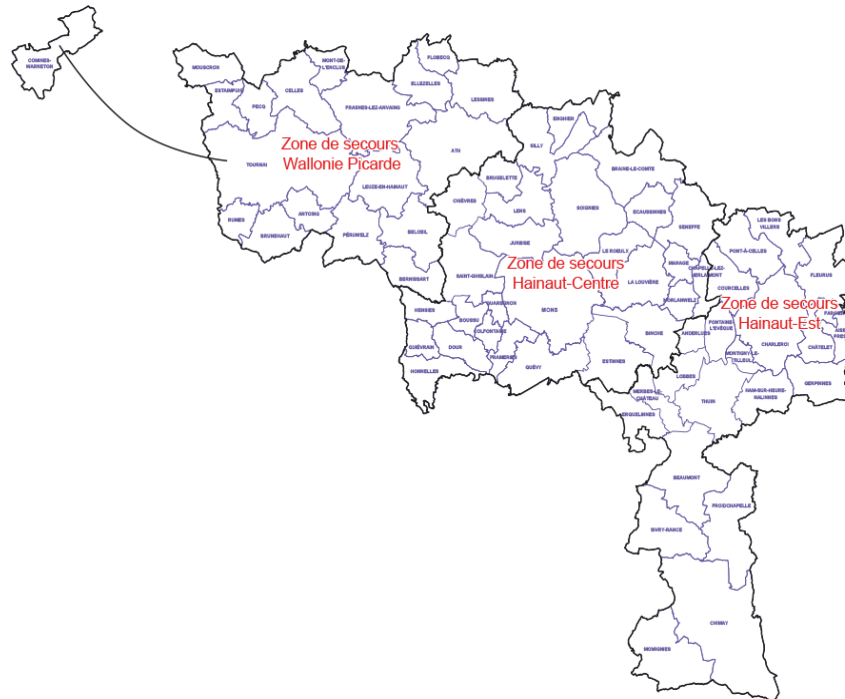
Dois-je assister à tous les cours?

Oui la présence aux cours est obligatoire. Toute absence devra être justifiée.



Où seront dispensés les cours?

- Tu pourras choisir de suivre les cours dans **la zone la plus proche de ton domicile**. Les adresses des sites te seront communiquées ultérieurement.



Qui dispense les cours?

- Les formateurs sont des pompiers expérimentés dotés d'une formation pédagogique adaptée au public des Cadets.



Dois-je investir dans un équipement spécifique?

- **Non**, l'Ecole des Cadets te fournit tenue, casque et équipement. Néanmoins, prévois une tenue de sport pour les entrainements physiques.



Quels sont les avantages de suivre la formation cadets à l'EPFH?

- En cas de réussite, la certitude d'obtenir le Brevet de Cadets, reconnu par le SPF Intérieur ainsi que le Certificat d'aptitude fédéral.
- Obtention d'une dispense d'une durée de 10 ans de la première partie du Brevet de Sapeur-pompier (B01)



J'ai encore une question, qui puis-je contacter?

- Tu peux contacter le secrétariat de l'Ecole des Cadets

Par téléphone:

Mélanie Matta 065/325.823

Par mail :

ecole.cadets@hainaut.be



25-35, route d'Ath • 7050 Jurbise
<http://ipfh.hainaut.be>